

## ÉCOLES DE SPORT – ANNÉE SCOLAIRE 2018 - 2019

---

### CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le Service des sports décline toute responsabilité en cas d'accident. Les assurances (maladie, accident et responsabilité civile) sont obligatoires pour les participant-e-s. Il décline également toute responsabilité en cas de vol et/ou dommage aux effets personnels des participant-e-s.
2. Les participant-e-s doivent respecter les directives et les règlements en vigueur dans les installations sportives.
3. Le Service des sports se réserve le droit de supprimer la mise à disposition de l'installation ou de déplacer une activité en cas de manifestation imprévisible ou de besoin.
4. Les places disponibles dans les cours sont limitées. Les cours pour lesquels nous n'enregistrons pas suffisamment d'inscriptions seront annulés. Les inscriptions confirmées seront remboursées.
5. En cas d'accident, les parents ou responsables légaux autorisent le responsable de la prestation à prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de l'enfant.
6. Les participant-e-s peuvent s'inscrire à **cinq (5) cours** maximum.
7. Aucune inscription sur place ou auprès du responsable de cours n'est admise.
8. Les participant-e-s doivent se présenter changés **15 minutes** avant le début du cours afin qu'il puisse débiter à l'heure.
9. Attention aux âges indiqués. L'année de naissance fait foi. Exemple : en 2019, un jeune né en 2009 participe aux activités de 10 ans.
10. Les monitrices ou les moniteurs peuvent demander à une participante ou un participant d'interrompre l'activité si son niveau technique ou sa condition physique compromet sa santé ou la sécurité du groupe ou le bon déroulement du cours. Une participante ou un participant ayant un comportement inadapté peut se voir également renvoyé définitivement après en avoir informé les parents ou responsables légaux.
11. Les participant-e-s ont l'obligation de suivre les consignes données par les moniteurs, ainsi que les règles de sécurité et de prudence habituelles. Les participant-e-s qui quittent un cours ou ceux qui sont renvoyés, ne peuvent prétendre à un remboursement, même partiel.
12. **Les monitrices/moniteurs ont l'autorisation de faire appel aux services d'urgences médicales si nécessaires. Les frais y-relatifs seront du ressort des participant-e-s.**
13. Le transport sur les lieux des activités est de la responsabilité des représentants légaux des participant-e-s. sauf pour les cours de ski & snowboard.
14. A l'exception des cours destinés spécifiquement aux filles, tous les cours sont mixtes.
15. Pour tous les participant-e-s soumis à un régime alimentaire spécial ou ayant des problèmes de santé, prière de prendre toutes les précautions et les mesures adaptées. Merci de les mentionner au moment de l'inscription. Ces informations sont traitées de manière confidentielle avec le moniteur.
16. Les participant-e-s qui désirent pratiquer un sport nautique/aquatique, doivent **obligatoirement** savoir nager.
17. Si 3 cours doivent être annulés pour des raisons météorologiques (selon indications du prestataire), un remboursement de la totalité de la session pourra être réclamé jusqu'au 31 août 2019.
18. Les parents ou responsables légaux s'engagent à récupérer leur enfant **immédiatement** après la fin du cours.
19. Les remboursements d'inscription ne s'effectueront que sur présentation d'un certificat médical. Ce dernier doit être remis au Service des sports au plus tard 15 jours après la prestation, et les remboursements seront effectués jusqu'au 31 août 2019 au plus tard.
20. Lors de nos écoles de sport, les parents peuvent être tentés de prendre des photos ou d'enregistrer des séquences filmées pour les diffuser sur des réseaux sociaux. Sur ces productions apparaissent immanquablement d'autres enfants aux côtés du leur. Or, en vertu des dispositions existantes, il est interdit d'exposer sur Internet, sans l'autorisation de leurs parents, des photos ou des séquences filmées d'enfants clairement reconnaissables. Les parents ou responsables légaux sont donc priés de prendre toutes les précautions pour que seul leur enfant soit identifiable.
21. Possibilité de paiement : uniquement par carte de crédit (Visa, Mastercard, Postfinance), lors de la démarche en ligne.

Titre : Conditions générales pour les écoles de sport - année scolaire 2018 - 2019

Entrée en vigueur : 30 août 2018

Dernière mise à jour : 13 août 2018